

COGEPARC

Société Anonyme
Au capital de : 205 500 Euros
Siège social : Le Thélémos
12/15 Quai du Commerce - Case 202
69336 LYON CEDEX 09

R.C.S. : 964 501 308 RCS LYON
SIRET : 964 501 308 000 57

I - PROPOSITION D'AFFECTIONATION DES RESULTATS (exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025)

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, à savoir :

* Dividendes911 275,20 euros
* Autres réserves16,41 euros
911 291,61 euros

Le dividende global s'élève à 911 275,20 euros, soit un dividende de 87,12 euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 871,20 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 910 404 euros n'est pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 2° A 4° DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
2022	85,05 €	85,05 € (soit un montant global de 850,50 €)	85,05 € (soit un montant global de 888 772,50 €)
2023	98,97 €	98,97 € (soit un montant global de 1 088,67 €)	98,97 € (soit un montant global de 1 034 137,53 €)
2024	122,70 €	122,70 € (soit un montant global de 1 227 €)	122,70 € (soit un montant global de 1 282 215 €)

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

RESOLUTION SUR L'AFFECTION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, à savoir :

* Dividendes.....	911 275,20 euros
* Autres réserves	16,41 euros
	911 291,61 euros

Le dividende global s'élève à 911 275,20 euros, soit un dividende de 87,12 euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 871,20 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 910 404 euros n'est pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices, à savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 2° A 4° DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
2022	85,05 €	85,05 € (soit un montant global de 850,50 €)	85,05 € (soit un montant global de 888 772,50 €)
2023	98,97 €	98,97 € (soit un montant global de 1 088,67 €)	98,97 € (soit un montant global de 1 034 137,53 €)
2024	122,70 €	122,70 € (soit un montant global de 1 227 €)	122,70 € (soit un montant global de 1 282 215 €)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Romain DUPRAT

Signé par :

BE1CA513AC1C43C...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SA COGEPARC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise12 quai Du Commerce 69009 LYON

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*96450130800057

Copie certifiée conforme

Néant

Signé par : Romain DUPRAT BE1CA513AC1C43C...						Exercice N clos le, 30/09/2025	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 560	AG	5 560	
		Fonds commercial (1)	AH	700 619	AI		700 619
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 805 677	AU	1 475 162	330 515
		Immobilisations en cours	AV	6 000	AW		6 000
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 447 550	CV		1 447 550
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	4 210	BE		4 210
		Prêts	BF	1 525	BG		1 525
		Autres immobilisations financières*	BH	5 401	BI		5 401
TOTAL (II)			BJ	3 976 543	BK	1 480 722	2 495 821
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 155 441	BY	174 331	4 981 109
		Autres créances (3)	BZ	324 885	CA		324 885
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 607 342	CE		1 607 342
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 720 651	CG		1 720 651	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	133 262	CI		133 262	
	TOTAL (III)	CJ	8 941 582	CK	174 331	8 767 250	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	12 918 126	1A	1 655 054	11 263 071
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	1 525	(3) Part à plus d'un an	CR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SA COGEPARC		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 205 500)			DA	205 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	20 550		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 318 284		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	911 291		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK	3 502		
	TOTAL (I)			DL	5 459 128		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	131 139		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	464 512		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 167 546		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 621 533		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	37 136		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 382 075		
TOTAL (IV)			EC	5 803 943			
Ecart de conversion passif*			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	11 263 071			
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 701 679	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	46		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA COGEPARC						Néant ☐ *		
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	12 657 984	FH	105 340	FI	12 763 324
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	12 657 984	FK	105 340	FL	12 763 324
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	84 111
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	49 969
	Autres produits (1) (11)						FQ	54 756
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 952 162
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 734 416
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	176 308
	Salaires et traitements*						FY	4 676 471
	Charges sociales (10)						FZ	2 116 953
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*	Sur immobilisations				GA	124 177
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	62 616
	Autres charges (12)						GD	
	Autres charges (12)						GE	33 528
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 924 471
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 027 690	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	946
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	159 472
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	101 459
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	260 932
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 719
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	4 719
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	256 213	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III - IV - VI - VII)								

Désignation de l'entreprise SA COGEPARC										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	124 247	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	249 312	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	13 214 041	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	12 302 749	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	911 291	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP		
		- Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	159 472	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1 773	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	2 200	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires				A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comernce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
Charges exceptionnelles											Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures		Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

SA COGEPARC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 11 263 072 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 911 292 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

* Concessions, logiciels et brevets :

12 MOIS

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans

* Matériel de transport : 4 ans

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 66 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 05)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

A compter du 1er octobre 2011, la SA COGEPARC est en intégration fiscale avec pour société tête de groupe la SA EFFINANCE

Suite à la déclaration de pandémie en date du 11 Mars 2020, le gouvernement a pris des mesures de confinement.

La société a fait face aux effets de la crise du coronavirus de multiples façons : recours à l'activité partielle, report des échéances.

A la date d'arrêt des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation et constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif.

La société a décidé d'appliquer par anticipation le nouveau référentiel comptable ANC 2022-06.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels et leur présentation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	700 619			700 619
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	706 179			706 179
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	934 825	133 932	71 492	997 263
- Matériel de transport	196 055			196 055
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	542 914	95 546	26 100	612 360
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	16 883		10 882	6 000
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 690 677	229 478	108 474	1 811 677
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 447 550			1 447 550
- Autres titres immobilisés	4 210			4 210
- Prêts et autres immobilisations financières	27 726	2 750	23 550	6 926
Immobilisations financières	1 479 487	2 750	23 550	1 458 687
ACTIF IMMOBILISE	3 876 343	232 228	132 024	3 976 544

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2025
Éléments achetés	700 619
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	700 619

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA CABINET BOULON 01000 BOURG EN BRESSE	39 000	676 459	99,30	-24 276
SA CABINET BLANCHARD ET ASSOCIES 69336 LYON CEDEX	101 556	282 845	99,96	82 047
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
GIE LE THELEMOS 69009 LYON	1 260	3 227	29,33	3 227

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 447 276	1 447 276	23 809		159 467
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	267	267	17 892		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	5 560			5 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	893 877	23 190	71 492	845 575
- Matériel de transport	91 680	49 014		140 693
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	463 021	51 973	26 100	488 894
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 448 578	124 177	97 592	1 475 162
ACTIF IMMOBILISE	1 454 138	124 177	97 592	1 480 723

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 620 516 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 525	1 525	
Autres	5 401		5 401
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 155 441	5 155 441	
Autres	324 886	324 886	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	133 262	133 262	
Total	5 620 516	5 615 114	5 401
Prêts accordés en cours d'exercice	2 750		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 675		

Produits à recevoir

	Montant
Factures a etablr	1 755 257
Clt Effinance-fact a etab	3 909
Avoirs a recevoir	67
Avoirs a recevoir agefos	1 114
Interets a recevoir	19 941
Total	1 780 288

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 205 500,30 euro décomposé en 10 460 titres d'une valeur nominale de 19,65 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 460	19,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 460	19,65

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 502			3 502
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 502			3 502
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 803 944 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	47	47		
- à plus de 1 an à l'origine	131 093	28 829	102 264	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	300	300		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 167 546	1 167 546		
Dettes fiscales et sociales	2 621 533	2 621 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	501 350	501 350		
Produits constatés d'avance	1 382 075	1 382 075		
Total	5 803 944	5 701 680	102 264	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 276			
(**) Dont envers les associés	464 213			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 143 euro.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Prestat.serv.a payer	201 394
Edf eau carb. a payer	760
Frs fact.non parvenues	60
Frs effinance fact a rece	94 297
Chge immobil. a payer	65 520
Maintenance a payer	1 754
Entretien general a.p.	528
Honoraires a payer	15 069
Cadeaux clients a payer	1 877
Deplacements a payer	10 733
Missions a payer	2 728
Affranch. a payer	872
Cotisations a payer	12 696
Interets courus	47
Interets courus s/ emprunts	300
Int.cptes courants a paye	1 773
Dettes prov. c.p.	392 957
Dettes prov. rtt	134 606
Dettes prov. /salaires	207 159
Dettes prov.p/ partic des salaries	124 247
Taxe handicapes a payer	3 900
Form.continue a payer	2 399
Particip.constr. a payer	35 026
T.apprentis.a payer	3 123
Charges s/ c.p.	175 802
Charges s/ rtt	61 751
Charges s/salaires prov.	98 042
Forfait social & csg s/participatio	24 849
Cfe à payer	13 135
Tvs à payer	2 145
Avoirs a etablr	1 362
Clf Effinance av a etablr	3 800
Total	1 694 708

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Loyer d avance	16 980		
Charges locative avance	42 636		
Charg.d av maintenance	4 317		
Charg d av. assurances	25 366		
Charg.d av. documentation	21 811		
Publicité d avance	286		
Telephone - fax avance	1 450		
Cotisation profes.avance	1 600		
Cfe - cvae avance	5 927		
Frais de recrutement de personnel	12 889		
Total	133 262		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d av	1 382 075		
Total	1 382 075		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/09/2025	30/09/2024
CHIFFRE AFFAIRE FRANCE	12 657 984	12 559 171
CHIFFRE AFFAIRE EXPORT	105 340	103 030
TOTAL	12 763 325	12 662 202

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 433 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 773 euro

Montant compris dans les produits financiers : 159 472 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	911 292
+ Impôts sur les bénéfices	249 312
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	1 160 604
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 160 604

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 284 850	290 832	994 018
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	124 247	41 520	82 727
Résultat comptable	1 162 390	251 098	911 292
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 30 186 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 502
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 502
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	124 247
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	124 247
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	30 186
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SA COGEPARC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA EFFINANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration,
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société mère

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 75 personnes dont 16 apprentis et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	40	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	35	
Ouvriers		
Total	75	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Sommes non mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	102 153
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	102 153
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 102 153 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

COGEPARC

S.A. au capital de 205 500 €uros

**Siège social : 12 quai du Commerce
69009 LYON**

964 501 308 RCS LYON

S.A. COGEPARC

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2025

Ce document contient 24 pages



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEPARC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application anticipée du nouveau référentiel comptable ANC 2022-06.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L225-37-4 du code de commerce

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 février 2026

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes

J.P. BOUVARD
Fondé de Pouvoirs

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 560	5 560		
Fonds commercial (1)	700 619		700 619	700 619
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 805 677	1 475 162	330 515	225 216
Immobilisations corporelles en cours	6 000		6 000	16 883
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 447 550		1 447 550	1 447 550
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 210		4 210	4 210
Prêts	1 525		1 525	450
Autres immobilisations financières	5 401		5 401	27 276
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 976 544	1 480 723	2 495 821	2 422 205
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	5 155 441	174 332	4 981 109	4 350 781
Autres créances	324 886		324 886	435 883
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 607 342		1 607 342	2 907 342
Disponibilités	1 720 651		1 720 651	1 749 939
Charges constatées d'avance (3)	133 262		133 262	262 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 941 583	174 332	8 767 251	9 706 510
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 918 126	1 655 055	11 263 072	12 128 715
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			1 525	450
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	205 500	205 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 550	20 550
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 318 284	4 518 187
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	911 292	1 083 540
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 502	3 502
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 459 128	5 831 279
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	131 139	19 415
Emprunts et dettes financières diverses (3)	464 513	28 867
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 167 546	2 133 055
Dettes fiscales et sociales	2 621 533	2 733 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 137	41 604
Produits constatés d'avance	1 382 075	1 340 507
TOTAL DETTES	5 803 944	6 297 436
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 263 072	12 128 715
(1) Dont à plus d'un an (a)	102 264	
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 701 680	6 297 436
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	47	47
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	12 763 325	12 662 202
Chiffre d'affaires net	12 763 325	12 662 202
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>105 340</i>	<i>103 030</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	84 111	54 693
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	49 970	122 410
Autres produits	54 756	27 940
Total I	12 952 162	12 867 244
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	4 734 416	4 423 020
Impôts, taxes et versements assimilés	176 308	177 909
Salaires et traitements	4 676 472	4 677 475
Charges sociales	2 116 953	2 088 573
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	124 177	104 526
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	62 617	55 480
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	33 528	11 350
Total II	11 924 471	11 538 333
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 027 691	1 328 912
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	946	789
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	159 473	169 397
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	101 460	79 204
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	260 933	248 601
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 719	3 830
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	4 719	3 830
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	256 213	244 771
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 284 851	1 574 472

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)	124 247	166 080
Impôts sur les bénéfices (X)	249 312	324 852
Total des produits (I+III+V+VII)	13 214 041	13 116 634
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 302 750	12 033 094
BENEFICE OU PERTE	911 292	1 083 540
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	159 472	169 397
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 773	3 633

Annexe

Règles et méthodes comptables

SA COGEPARC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 11 263 072 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 911 292 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets :
12 MOIS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,25 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 66 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 05)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

A compter du 1er octobre 2011, la SA COGEPARC est en intégration fiscale avec pour société tête de groupe la SA EFFINANCE

Suite à la déclaration de pandémie en date du 11 Mars 2020, le gouvernement a pris des mesures de confinement.

La société a fait face aux effets de la crise du coronavirus de multiples façons : recours à l'activité partielle, report des échéances.

A la date d'arrêté des comptes de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation et constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif.

La société a décidé d'appliquer par anticipation le nouveau référentiel comptable ANC 2022-06.

Ce changement de méthode n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels et leur présentation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	700 619			700 619
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	706 179			706 179
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	934 825	133 932	71 492	997 263
- Matériel de transport	196 055			196 055
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	542 914	95 546	26 100	612 360
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	16 883		10 882	6 000
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 690 677	229 478	108 474	1 811 677
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 447 550			1 447 550
- Autres titres immobilisés	4 210			4 210
- Prêts et autres immobilisations financières	27 726	2 750	23 550	6 926
Immobilisations financières	1 479 487	2 750	23 550	1 458 687
ACTIF IMMOBILISE	3 876 343	232 228	132 024	3 976 544

Immobilisations incorporelles



Fonds commercial

	30/09/2025
Éléments achetés	700 619
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	700 619



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SA CABINET BOULON 01000 BOURG EN BRESSE	39 000	676 459	99,30	-24 276
SA CABINET BLANCHARD ET ASSOCIES 69336 LYON CEDEX	101 556	282 845	99,96	82 047
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
GIE LE THELEMOS 69009 LYON	1 260	3 227	29,33	3 227

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 447 276	1 447 276	23 809		159 467
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	267	267	17 892		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 560			5 560
Immobilisations incorporelles	5 560			5 560
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	893 877	23 190	71 492	845 575
- Matériel de transport	91 680	49 014		140 693
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	463 021	51 973	26 100	488 894
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 448 578	124 177	97 592	1 475 162
ACTIF IMMOBILISE	1 454 138	124 177	97 592	1 480 723

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 620 516 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 525	1 525	
Autres	5 401		5 401
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 155 441	5 155 441	
Autres	324 886	324 886	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	133 262	133 262	
Total	5 620 516	5 615 114	5 401
Prêts accordés en cours d'exercice	2 750		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 675		

Produits à recevoir

	Montant
Factures a etabli	1 755 257
Clit Effinance-fact a etab	3 909
Avoirs a recevoir	67
Avoirs a recevoir agefos	1 114
Interets a recevoir	19 941
Total	1 780 288

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 205 500,30 euro décomposé en 10 460 titres d'une valeur nominale de 19,65 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 460	19,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 460	19,65

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 502			3 502
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 502			3 502
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 803 944 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	47	47		
- à plus de 1 an à l'origine	131 093	28 829	102 264	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	300	300		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 167 546	1 167 546		
Dettes fiscales et sociales	2 621 533	2 621 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	501 350	501 350		
Produits constatés d'avance	1 382 075	1 382 075		
Total	5 803 944	5 701 680	102 264	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 276			
(**) Dont envers les associés	464 213			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 143 euro.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Prestat.serv.a payer	201 394
Edf eau carb. a payer	760
Frs fact.non parvenues	60
Frs effinance fact a rece	94 297
Chge immobil. a payer	65 520
Maintenance a payer	1 754
Entretien general a.p.	528
Honoraires a payer	15 069
Cadeaux clients a payer	1 877
Deplacements a payer	10 733
Missions a payer	2 728
Affranch. a payer	872
Cotisations a payer	12 696
Interets courus	47
Interets courus s/ emprunts	300
Int.cptes courants a paye	1 773
Dettes prov. c.p.	392 957
Dettes prov. rtt	134 606
Dettes prov. /salaires	207 159
Dettes prov.p/ partic des salaries	124 247
Taxe handicapes a payer	3 900
Form.continue a payer	2 399
Particip.constr. a payer	35 026
T.apprentis.a payer	3 123
Charges s/ c.p.	175 802
Charges s/ rtt	61 751
Charges s/salaires prov.	98 042
Forfait social & csg s/participatio	24 849
Cfe à payer	13 135
Tvs à payer	2 145
Avoirs a etablr	1 362
Clit Effinance av a etablr	3 800
Total	1 694 708

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Loyer d avance	16 980		
Charges locative avance	42 636		
Charg.d av maintenance	4 317		
Charg d av. assurances	25 366		
Charg.d av. documentation	21 811		
Publicité d avance	286		
Telephone - fax avance	1 450		
Cotisation profes.avance	1 600		
Cfe - cvae avance	5 927		
Frais de recrutement de personnel	12 889		
Total	133 262		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constates d av	1 382 075		
Total	1 382 075		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/09/2025	30/09/2024
CHIFFRE AFFAIRE FRANCE	12 657 984	12 559 171
CHIFFRE AFFAIRE EXPORT	105 340	103 030
TOTAL	12 763 325	12 662 202

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 433 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 773 euro

Montant compris dans les produits financiers : 159 472 euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	911 292
+ Impôts sur les bénéfices + Supplément d'impôt lié aux distributions - Créances d'impôt sur les bénéfices	249 312
Résultat avant impôt	1 160 604
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements Provision pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions fiscales Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 160 604

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	1 284 850	290 832	994 018
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	124 247	41 520	82 727
Résultat comptable	1 162 390	251 098	911 292
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 30 186 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	3 502
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	3 502
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	124 247
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	124 247
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	30 186
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SA COGEPARC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA EFFINANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment :

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration,
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société mère

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 75 personnes dont 16 apprentis et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	40	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	35	
Ouvriers		
Total	75	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.
Sommes non mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers

Engagements donnés



Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	102 153
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	102 153
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 102 153 euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.